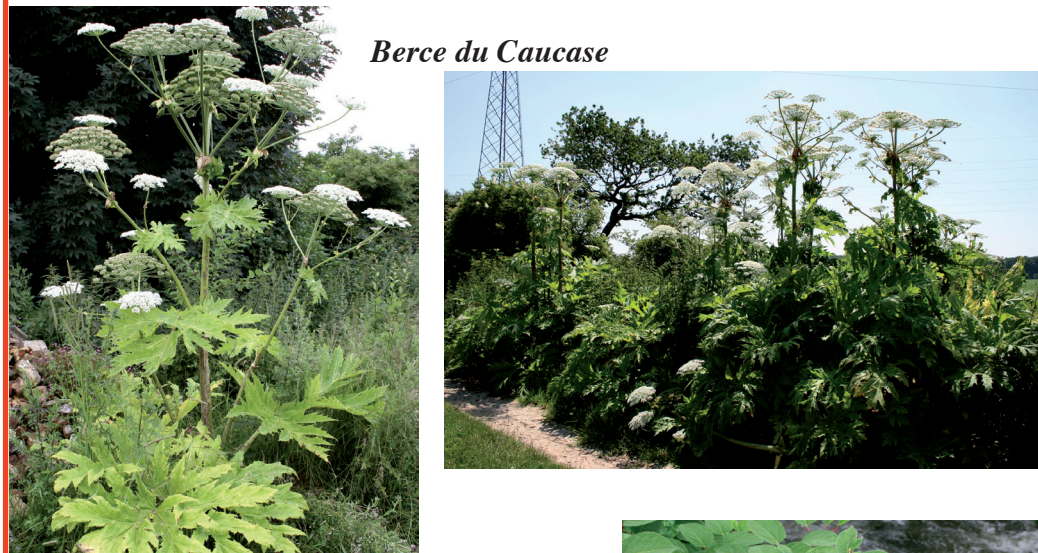




Balsamine de l'Himalaya



Berce du Caucase



Renouées du Japon

Balsamine de l'Himalaya, berce du Caucase et renouée du Japon
Ne les plantez pas, ne les dispersez pas !
 Sur les berges, elles prennent petit à petit la place des espèces indigènes et banalisent nos fonds de vallée.
 Ne protégeant pas les berges en hiver, elles participent à leur érosion.

Vous voyez ces plantes autour de vous ?
 Contactez le Contrat de rivière Dyle-Gette
 au 010 62 04 30

La Renouée du Japon pose de sérieux problèmes car elle se régénère très facilement par bouturage, à partir de simples fragments de tige ou de rhizome.



Evitez ...

- de remanier et de transporter les terres lors de travaux sur les sites envahis,
- de planter ces espèces, ¹.
- de les distribuer,
- de toucher la Berce du Caucase sans protection de la peau et des yeux.

La Balsamine de l'Himalaya produit plus de 10 000 graines/individu/an, ce qui entraîne sa dispersion fulgurante. Ses fruits éclatent au moindre choc, projetant ainsi les graines à grande distance. Ils peuvent continuer à mûrir après la coupe.





La Berce du Caucase produit de 10 000 à 100 000 graines/individu/an. Ses fruits peuvent continuer à mûrir après la coupe. Elle pose aussi un problème de santé publique : un contact avec la plante suivi d'une exposition à la lumière provoque de graves brûlures.





Réalisation: Contrat de Rivière Dyle-Gette, Vectis et Ambisve. Éditeur responsable: Marc Elsen, président du CR Vectisve

Les espèces exotiques envahissantes, pourtant si belles, sont une des principales causes de perte de biodiversité dans le monde !

¹vous pouvez consulter la liste noire des plantes invasives depuis ce site : <http://ias.biodiversity.be/ias/species/all>

La balsamine de l'Himalaya et la berce du Caucase, des plantes présentes dans votre commune

La colonisation du bassin Dyle-Gette est en marche. La balsamine de l'Himalaya n'est toutefois pas encore très répandue et la berce du Caucase reste encore assez localisée. Il est donc plus que temps d'agir afin d'enrayer la dissémination de ces espèces et avant que la situation soit définitivement hors de contrôle.

A partir du 15 juin et durant tout l'été, le Contrat de rivière Dyle-Gette, en collaboration avec ses partenaires, coordonne une opération de lutte contre le développement de la balsamine de l'Himalaya et de la berce du Caucase.

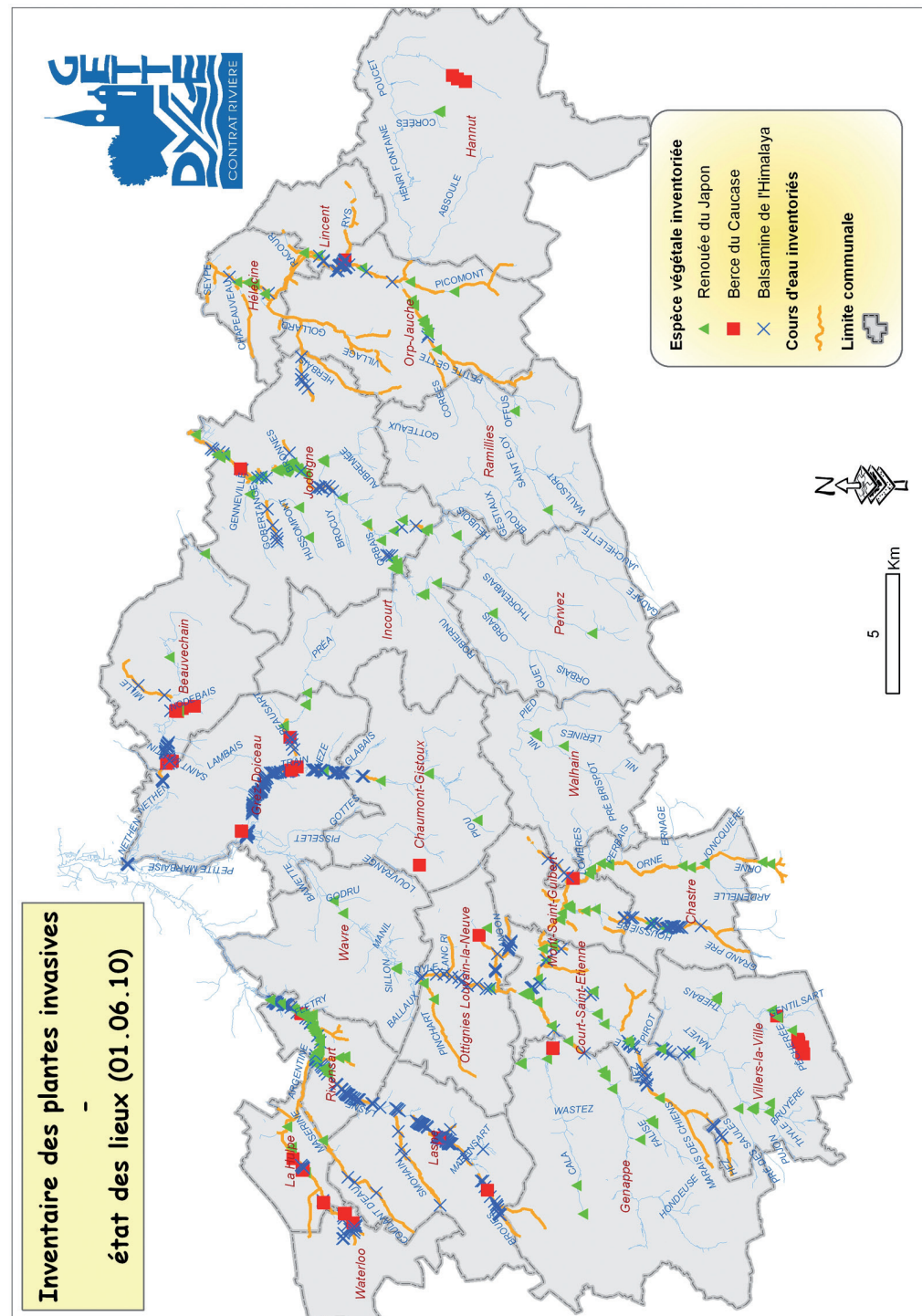
Comment agir ? Sur votre terrain, dans votre jardin, nous pouvons vous conseiller sur les modes de gestion les plus efficaces.

Contactez la cellule de coordination du Contrat de rivière Dyle-Gette (010 62 04 30)

A cette fin, de nombreuses personnes vont parcourir les cours d'eau dans votre commune afin de restaurer la diversité biologique des berges colonisées par ces deux plantes. Par conséquent, ne vous étonnez pas de voir des ouvriers gérer ces plantes qui, malgré leur beauté incontestable, cachent de nombreux inconvénients pour la diversité biologique indigène.

L'accès à la propriété privée est le principal problème de cette campagne. C'est pourquoi, dans le strict cadre de cette opération, nous sollicitons votre aide en permettant aux ouvriers et autres bénévoles, si nécessaire, de pouvoir longer le cours d'eau dans votre propriété. Merci de votre collaboration, et n'hésitez pas à contacter la cellule de coordination du Contrat de rivière Dyle-Gette pour toute question (010 62 04 30) !!

Opération organisée à l'initiative du Contrat de rivière Dyle-Gette, en concertation avec Gembloux Agro Bio-Tech - Laboratoire d'écologie, le SPW - DEMNA, les gestionnaires des cours d'eau (Région wallonne, Provinces du Brabant wallon et de Liège), les Communes de Chastre, Jodoigne, La Hulpe, Lasne, Lincent, Rixensart, Waterloo et divers partenaires du CRDG.



Le Contrat de rivière Dyle-Gette est soutenu par le Ministère de la Région wallonne, les Provinces du Brabant wallon et de Liège et 22 communes du bassin Dyle-Gette. Tél.: 010/62.04.30 - Fax: 010/60.04.39 - Mail: contrat.riviere@crdg.be Site internet: <http://www.crdg.be>